

IDENTIFICATION DES MINEURS NON ACCOMPAGNES TREMBLEMENT DU TERRE A HAITI

Delegués psychosocioeiaux, NORCAN ERU , HUEH

Nous avons élaboré ce processus pour faciliter le transfert des enfant non accompagnés identifiés a HUEH.

Les enfants peuvent seulement être transférés aux institutions qui sont approuvés par Unicef et IBERS.

1. Vérifier si l'enfant est non accompagné
2. Informer UNICEF Child Protection Team:
Amanda Melville, amelville@unicef.org, Evans Atis, evansatis@yahoo.com, Stener: 34 920 4121. Geslet tel 34900505

Unicef rempli le formulaire « Tremblement de terre en Haiti: protection des enfants/Formulaire de recensement des cas d'enfants non accompagnés »
NB : nous attendons la reponse de Cluster si il faut faire ce enregistrement aussi ou seulement ce de CICR/ICRC

3. Informer IBERS Ministry of Social Affairs, L'Institut du Bien être Social et de la Recherche Benjamin Vanel, ibers01@yahoo.fr
ibers@yahoo.fr, Junior Perrono, Chef du service de la protection des mineurs
4. Save the Children assiste au besoin: Shyamol Choudhury, tel : 3492 2996,
Shyamolachoudhury@yahoo.co.uk, s.choudbury@savethechildren.org.uk
5. Pour HUEH:
A HUEH il faut contacter la chef coordinatrice Mme. Marlène Thompson qui signe tous les documents necessaires pour autoriser le transfert des enfants non accompagnés a l'Orphelinat « Nos petites frères et soeurs » avec laquelle HUEH a signé un accord.
6. Tracing – Restauration de Liens Familiaux - CICR/ICRC
Jean-Pierre Guiteau guiteau2001@yahoo.com, haiti.poa@icrc.org, Pierre Barras
(prot.poa@icrc.org)
http://www.familylinks.icrc.org/wfl/wfl_hti.nsf/DocIndex/locate_fre?opendocument
Enregistrement des enfants avec photo sur le web si possible.
NB : Voir 2.

N'hésitez pas a nous contacter s'il y a des questions.

Cordialement

Ea Suzanne Akasha, PSP deleguée Croix Rouge, NorCan ERU